

## **Accord de Partenariat Université-Profession**

L'Université MonPlaisir Tunis, Rue Aboubaker El Bokri 1073, Tunis, ci-après dénommée FMCI,  
d'une part,

Et Tunisie Micro Informatique, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053,  
Tunis, ci-après dénommée TMI d'autre part,

Soucieuses de promouvoir la qualité et l'innovation dans l'enseignement supérieur en Tunisie, de former les jeunes talents, et les préparer à un monde professionnel complexe et en rapide évolution,

Convaincues toutes les deux de la nécessité d'un partenariat actif entre l'Université et son environnement professionnel, et de l'utilité d'une formation adaptée aux besoins de la société, et anticipant un futur changeant,

Et vu l'intérêt porté par TMI aux activités de formation et d'innovation de FMCI, et ses efforts en matière d'insertion professionnelle et de création d'entreprises,

Et sur proposition du conseil scientifique de FMCI,

Il a été convenu ce qui suit :

- 1 - FMCI veillera à associer TMI aux cursus de formation dans le secteur professionnel concerné, et à la faire représenter au Conseil Scientifique et/ou autres instances de pilotage académique en vue de l'impliquer dans les questions pédagogiques,
- 2 - FMCI fera appel aux compétences de TMI pour assurer une partie de la formation pratique des étudiants dans le secteur, ainsi que pour le choix des sujets de projets de fin d'études (PFE), l'encadrement et l'évaluation relatifs aux PFE,
- 3 - TMI aidera à accueillir les étudiants de FMCI pour les stages pratiques et les projets semestriels dans les limites de ses possibilités, une lettre d'intention arrêtera, chaque année, le nombre des étudiants stagiaires à accueillir par niveau de formation,



4- FMCI veillera, dans le cadre de sa démarche à faire accéder ces élèves-ingénieurs à des certifications techniques sur des technologies et des standards internationaux, à recourir aux services de formation et de certification offerts par TMI, selon des modalités pratiques et financières privilégiées à convenir entre les deux parties,

5 - FMCI et TMI organiseront des manifestations d'intérêts communs, et veilleront à assurer une participation active de la société civile concernée,

6 - FMCI et TMI coopéreront pour assurer une veille stratégique sur le secteur professionnel et pour tout projet de recherche - innovation qui rencontre leur intérêt, et associeront leurs moyens matériels et humains pour tout travail d'utilité nationale,

7 - Le présent accord de partenariat est conclu pour une durée de cinq ans, il sera renouvelé tacitement. Il peut être mis fin au présent accord sur avis de l'une des parties trois mois avant la fin de l'accord.

Fait à Tunis, en trois exemplaires, le.....3-0-JAN-2015.....

Le CEO de TMI

Mondher BenAyed



*Mondher BenAyed*

Le CEO de FMCI

Fethi Farhat



*Fethi Farhat*

*[Signature]*